

Groupe scolaire 1.2.3. soleil
1 impasse des terres fortes
79100 St Léger de Montbrun

Réunion générale de rentrée du RPI

Mardi 14 septembre 2021 19h00

Remerciements aux présents et citation des excusés.

Mme Rapicault, Mme Masselot, Mme Stoquert et Mme Guilbert (car, cantine, ATSEM et secrétaire du SIFUP) .

Objectifs de cette réunion : présenter/rencontrer les partenaires au sens large qui assurent un service au sein ou pour l'école.

Présentations :

-du personnel des écoles: Alyssia Boutet, Isabelle Berthonneau, Léa Pialat, Sandrine Lebrun (car/cantine/garderie).

- M. Prudhomme président du SIFUP et M. Lacroix (1er adjoint St Léger de Montbrun).

-de l'équipe enseignante

- ➔ TPS/PS/MS classe de Cindy Aipar (4 + 19= 23)
ATSEM Isabelle Berthonneau
AESH Christine Tonny

- ➔ MS/GS classe de Virginie Pessereau et Babin Océane (lundi) (19 + 5 = 24)
ATSEM Alyssia Boutet et Maryline Stoquert

- ➔ GS/CP classe de François Primault et Babin Océane (vendredi) (13 +10 = 23)
ATSEM Léa Piallat (les matins)

- ➔ CP/CE1 classe de Christophe Paulin (9+ 14= 23)

- ➔ CE2/CM1 classe de Mélanie Brimaud (16+ 7 = 23)
AESH Nadia Ménard

- ➔ CM1/CM2 classe de Stéphane Dupré (5 + 19 = 24)
décharge de direction le jeudi et classe assurée par Babin Océane (lundi)
AESH: Karine Rolland

A cette équipe il convient d'ajouter le poste brigade rattaché à l'école tenu par Morane Faucher et les partenaires du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté RASED.

Bureau au 48 rue Marcellin Berthelot 79100 THOUARS

mail : rased.thouars@ac-poitiers.fr

Psychologue : Chloé Guérrin

Maître E (pédagogie)

Permanence téléphonique chaque lundi 13h30 16h30 au 05 49 66 76 23 (en dehors laisser un message).

Présentation du SIFUP par M. Prudhomme président du SIFUP et élu à la mairie de St Martin de Macon.

Les services du SIFUP :

Fonctionnement (membres, budgets, missions).

Services (secrétariat, garderie, cantine, car : tarifs et organisation à présenter).

Le secrétariat du SIFUP est à votre service le lundi , mardi, mercredi et vendredi matin 8h30 à 11h30.

Par téléphone au **05.49.68.04.90**, par mail sifup123soleil@gmail.com ou par courrier :1 impasse des Terres Fortes Vrères 79100 St Léger de Montbrun .

Cantine: Laisser un message **avant 8h30** le matin de chaque absence au **05.49.66.30.68** ou au **05.49.96.70.26** (école), sinon le repas sera décompté de la carte de l'enfant .

Nouveauté cette année, **accueil de périscolaire le mercredi matin de 7h30 à 12h30** à l'école.

Fonctionnement de l'école :

Le nombre d'élèves à l'école a augmenté cette année, 141 élèves pour cette rentrée de septembre. Cette année, l'équipe a décidé d'accueillir les TPS du début d'année.

Règlement intérieur sera mis à jour lors du premier conseil d'école en novembre et sera mis en consultation dans les familles ensuite (émargement).

Communication enseignants-familles via le cahier de correspondance sans feuille volante.

Le téléphone est souhaité pour les informations non urgentes en dehors des temps de classe pour éviter de perturber la classe: avant 9h00, pendant les récréations, après 16h30. En dehors de ces temps, laisser un message sur la boîte vocale. Numéro école : 05 49 96 70 26.

Chaque enseignant propose aux parents d'élèves une réunion de classe en septembre (date dans le cahier de correspondance), mais aussi des RDV pour tenir les familles informées des résultats scolaires et des évolutions des comportements.

L'école veille à la diffusion large des informations par le cahier de correspondance ou par mail, le site internet de l'école et par affichage à destination des deux parents.

Assiduité scolaire : L'école est obligatoire à partir de 3 ans. Prévenir l'école si votre enfant est absent.

En cas d'absences répétées ou non, un retour rapide à une fréquentation assidue sera demandé. Si ce n'est pas le cas, un signalement auprès des services de la direction académique sera fait.

Rappel: les seuls motifs légitimes d'absence d'un élève sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

L'école ne peut pas accorder des absences pour des vacances ou des week-ends prolongés.

Médicaments : il n'appartient pas aux enseignants de distribuer des médicaments pour un traitement médical occasionnel (les parents peuvent sur la pause méridienne permettre la prise en venant à l'école administrer le traitement à l'enfant). *Mais un enfant souffrant doit être soigné à domicile. S'il est malade sur le temps scolaire, un adulte désigné sera contacté pour venir le chercher à l'école.*

Dans le cas d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi avec un médecin scolaire évidemment un traitement médical peut être en revanche délivré dans des conditions définies (ex. insuline, etc...).

COVID et organisation : Les élèves des classes de GS/CP au CM2 rentrent par la porte devant l'école.

Les parents des élèves de maternelle rentrent de 8h50 à 9h00 le matin et 16h30 le soir par le petit portillon. La présence des parents dans les bâtiments est à éviter.

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes, à proximité de l'école et dans l'école.

En cette rentrée scolaire 2021, la situation épidémique nous permet d'appliquer le niveau 2 du protocole sanitaire. Ce niveau 2 prévoit le retour en classe en présentiel de tous les élèves de la maternelle à la terminale avec l'application stricte des gestes barrières et le port du masque (à partir du cp).

Sécurité :

Merci de respecter le sens interdit pour accéder à l'école. Seuls les taxis, les cars, les personnes en situation d'handicap et le personnel de l'école sont autorisés à se garer sur les places réservées à l'école.

L'agrandissement du parking et les nouveaux escaliers permettent d'accéder plus facilement à l'école.

Suite aux événements nationaux des années précédentes, l'Education Nationale nous impose de mettre en place une culture commune de la sécurité. Le plan VIGIPIRATE reste d'actualité, les portes de l'école restent fermées après la rentrée des élèves.

(2 exercices PPMS (plan de mise en sûreté) dont 1 exercice par an « attentat intrusion », 3 exercices incendie...), Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Projets d'école :

Les enseignants viseront comme d'habitude la réussite de tous les élèves avec des dispositifs d'aides (APC, PPRE, remédiations, décroissements) mais aussi avec des activités pédagogiques motivantes (défi internet, incorruptible, concours de mathématiques, différents projets dans chaque classe). La thématique cette année est la **musique**.
Projet DEMOS pour les CE2.

Les élèves de CP et CE1 passeront au mois de septembre des évaluations nationales.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 devraient aller en classe découverte cette année.

Les APC débuteront à partir du lundi 20 septembre (créneaux de 45 minutes de 16h 30 à 17h15 le mardi et le jeudi).

Nous reconduisons l'aide aux devoirs et le renforcement de la lecture.

EPS : classes CM1-CM2 (un créneau piscine).

Basket et rugby pour les 2 classes de grands et des séances à la salle districale sont prévues pour les élèves du cycle 2.

Photo scolaire jeudi 30 septembre pour information.

Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

Leur rôle est de

-participer aux trois conseils d'école du RPI avec les élus et les enseignants ;

-rapporter la parole des autres parents d'élèves quant aux projets, règlement intérieur, ... en réflexion à l'école ;

-représenter les parents aux réunions de SIFUP (budget, cantine, car, personnel,...).

Il est nécessaire que soient désignés par classe 1 titulaire et 1 suppléant.

L'implication des familles et la qualité de leurs relations avec l'école est un facteur de réussite générale.

APE :

Présentation de l'Association des Parents d'élèves du RPI par M. Gobin président de l'APE (missions, rôles, événements ...).